

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 711

1^{er} avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global	34084	Gruppo Fabbri International S.A.	34085
Aberdeen Global Services S.A.	34085	G.T. Experts Comptables S.à r.l.	34091
Absolute Ventures S.C.A.	34128	Iryco S.A.	34092
Accelya Holding (Luxembourg) S.A.	34086	Jacinta Lux S.A.	34088
Adapam S.A.	34095	Jadran Invest S.A.	34086
Agences et Représentations de produits Techniques S.A.	34082	Kistler S.A.	34089
AK-2 Architektur + Design	34101	Lemon S.A.	34090
Allgemeine Industrie-Finanz Holding A.G.	34098	oneOone Luxury S.à r.l.	34087
Alma Mater S.A.	34100	Passion Beauté	34088
Amphora Investments S.à r.l.	34086	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny III S.à r.l.	34092
Ansypo Holding S.A.	34084	Rascor International S.A.	34087
A.T.B. Finanziaria S.A.	34085	Ring Investment S.A.	34090
Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l.	34089	S.E.C. Luxembourg S.A.	34087
CEMF S.à r.l.	34128	Séminaire Investissement S.A.	34128
Cidron Healthcare C S.à r.l.	34116	Sena Invest S.A.	34087
Cidron Healthcare Two S.à r.l.	34116	SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A. ...	34096
Compagnie Foncière et Mobilière	34082	SES Capital Luxembourg S.A.	34096
Deli Garden S.à r.l.	34083	Shop2Download S.à r.l.	34083
Desert Storm	34085	Sodeprom-Lux	34099
Efin S.à r.l.	34107	Southampton S.A.	34086
Electro Maintenance Systems S.A.	34091	Space Luxembourg Sàrl	34084
FABS Luxembourg I SA	34082	S.P.F. Wahrheit S.A.	34120
Fair Partners S.à r.l.	34120	Sunova S.A.	34090
Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.	34091	Theta S.à r.l.	34101
Fly Participations S.A.	34084	Tontarelli Lux S.A.	34088
Général de Conseils et de Participations S.A.	34082	Vital Bar S.à r.l.	34083
Goldoni S.A.	34098	Walking through IT S.A.	34083
		Woiewer R5 S.A.	34113
		Woiewer R6 S.A.	34104

Agences et Représentations de produits Techniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 60.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036257/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02703. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Le Bilan au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009036261/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06699. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036276/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03025. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Compagnie Foncière et Mobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R.C.S. Luxembourg B 94.577.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036279/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02717. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Deli Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 99, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.182.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036288/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02718. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Walking through IT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 133.242.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009036295/7712/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03558. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Shop2Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 130.309.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour: Shop2Download S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036228/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02831. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Vital Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 89.983.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour: VITAL BAR S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036227/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02832. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Space Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 50.376.

RECTIFICATIF

La présent bilan annule et remplace celui enregistré le 25 février 2009 (LSO DB / 07938) et déposé au Registre de Commerce le 02 mars 2009 (Réf: L090033454.04).

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036222/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03634. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Ansyo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.099.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 13/3/09.

Signatures.

Référence de publication: 2009036210/777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Fly Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.697.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036224/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03983. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour Aberdeen Global

Victoria Brown

Gérante

Référence de publication: 2009035051/9626/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08770. - Reçu 221,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.637.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour Aberdeen Global Services
Gary Marshall
Gérant

Référence de publication: 2009035053/9626/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08775. - Reçu 107,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Le Bilan complet consolidé au 31 décembre 2007 de GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009035054/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08354. - Reçu 48,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Desert Storm, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 2, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 55.314.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035048/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08784. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

A.T.B. Finanziaria S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.734.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé par lettre datée de 19 janvier 2009 tout office de domiciliation de la société A.T.B. FINANZIARIA S.A., domiciliée 38, avenue de la Faïencerie (RCSL B 81.734), avec effet au 23 janvier 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035043/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08405. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Jadran Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.038.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 13/3/09.

Signature.

Référence de publication: 2009036203/777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Directeur de catégorie B

Référence de publication: 2009036229/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03873. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Amphora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.406.

Le Bilan et l'affectation du résultats au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Amphora Investments S.à r.l.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009036199/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03789. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Southampton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.409.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036226/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03285. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Rascor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 112.330.

Le Bilan au 23 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036864/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08799. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.789.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société oneOone Luxury Sàrl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 135789, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître Samia RABIA a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Samia RABIA.

Référence de publication: 2009036684/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036869/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04112. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Sena Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.523.

Constituée par-devant Me Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juin 1992, acte publié au Mémorial C no 473 du 20 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 423 du 15 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENA INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036895/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03491. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Passion Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 30, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 112.749.

—
Extrait de la décision

de l'associé unique prise en date du 9 juillet 2008

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 56, rue du Cents, L-1319 Luxembourg au 30, op der Heed, L-1747 Luxembourg.

Divers

Le gérant, à savoir Christel Flener, informe de sa nouvelle adresse privée: 12, Op der Sank, L-5713 Aspelt.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009035056/4376/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Jacinta Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.876.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009036256/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03861. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

—
L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TONTARELLI LUX S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 du 29 juillet 2005,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Francesco Savarino, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-4901 Bascharage, ZI Bommelscheuer.

2. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, vers L-4901 Bascharage, ZI Bommelscheuer à compter du premier janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la société est établi à Bascharage."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. SVARINO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. Relation: LAC/2009/901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028884/211/44.

(090032074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035046/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00595. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Kistler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.152.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KISTLER S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009036232/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03853. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Ring Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.178.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RING INVESTMENT S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009036234/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03850. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Lemon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009036231/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03855. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Sunova S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.363.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
de l'assemblée générale tenue au siège social le 15 décembre 2008*

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège de la société de L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur, 3 à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 avec effet à ce jour.

2. L'assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration de la société avec effet au 5 décembre 2008, à savoir:

- Monsieur Norbert Schmitz;
- La société S.G.A. SERVICES SA;
- La société FMS SERVICES SA.

Sont nommés nouveaux administrateurs pour un terme de six ans:

* Madame Madeleine MEIS, demeurant à L-9647 Doncols, 96 Duerfstrooss;

* La société KROSSWORD ENTERPRISES LIMITED, dont le siège social est établi en Grande-Bretagne, Akara BLDG de Castro Street Wickams Cay, 24, Road Town Tortola et enregistrée au «Registrar of Corporate Affairs» of the British Virgin Islands sous le numéro 396851 et représentée par Madeleine MEIS, son Directeur;

* La société PAT HOLDING SA, dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 60.306 et représentée par son administrateur délégué, Madeleine MEIS.

Le conseil d'administration à l'instant réuni décide de nommer Madame MEIS au poste d'administrateur délégué également pour 6 ans.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué nommés par la présente Assemblée se termineront donc à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

3. L'Assemblée décide également de révoquer le commissaire, Monsieur Eric Herremans.

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer la société Fiduciaire Internationale S.A., ayant siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7. La société est représentée par son administrateur délégué, Monsieur Stephan Moreaux. La mission du nouveau commissaire débute avec l'exercice clôturé au 30 septembre 2009 et ce pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'exercice clôturé le 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Internationale S.A.
Route d'Esch, 7, L-1470 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009035059/1004/41.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2009, réf. DSO-DA00393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 133.122.

Le bilan établi au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009035058/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.917.

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917 (NIN 2006 2445 611).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 6 février 2007.

Que le capital social de la société s'élève au montant de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinquante Euros (€ 50.-) chacune.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en G.T. Experts Comptables S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de G.T. Experts Comptables S.à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 09 mars 2009, Relation: ECH/2009/262. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 12 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009036485/201/38.

(090041016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Iryco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.045.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRYCO S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009036236/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03848. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.579.

In the year two thousand and nine, on the second of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.579, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 dated 26 March 2008 (the Company). The articles of association of Company have amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3033 dated 29 December 2008.

There appeared:

Poland Residential Development Company Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (the Sole Shareholder)

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred four thousand polish zloty (PLN 104,000) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand polish zloty (PLN 50,000), represented by five hundred (500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to one hundred fifty four thousand polish zloty (PLN 154,000), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred four thousand polish zloty (PLN 104,000) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand polish zloty (PLN 50,000), represented by five hundred (500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to one hundred fifty four thousand polish zloty (PLN 154,000), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for five hundred (500) shares of the Company, in registered form without nominal value and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred four thousand polish zloty (PLN 104,000) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the share holding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Poland Residential Development Company Limited	<u>1,000 shares</u>
Total:	<u>1,000 shares</u>

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The corporate capital is fixed at one hundred fifty four thousand polish zloty (PLN 154,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

The amount of the increase of capital is valued at EUR 22,146.51.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.579, constituée le 8 février 2008 par acte de du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 26 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3033 en date du 29 décembre 2008.

A comparu:

Poland Residential Development Company Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (l'Associé Unique)

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre mille zloty polonais (PLN 104.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille zloty polonais (PLN 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à cent cinquante quatre mille zloty polonais (PLN 154.000) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent quatre mille zloty polonais (PLN 104.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille zloty polonais (PLN 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à cent cinquante quatre mille zloty polonais (PLN 154.000) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales de la Société sans valeur nominale et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre mille zloty polonais (PLN 104.000) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera entièrement affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

Poland Residential Development Company Limited	1.000 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante quatre mille zloty polonais (PLN 154.000) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg, S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 22.146,51.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2009. Relation GRE/2009/881. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036169/231/156.

(090041124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Adapam S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.929.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036281/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03022. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A., Société Anonyme,
(anc. SES Capital Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SES Capital Luxembourg S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.625, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 14 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 24 mai 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour;

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de SES Capital Luxembourg S.A. en SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification de l'objet de la Société afin de permettre à celle-ci d'accomplir des transactions de nature immobilière et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Annulation du capital autorisé de la Société et annulation du droit de préemption et modification subséquente de l'article 5 et 6 des statuts de la Société.

4. Annulation de l'exigence de majorité des 2/3 pour certaines décisions du conseil d'administration de la Société et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de SES Capital Luxembourg S.A. en SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société dans ses versions anglaise et française qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme, under the name of «SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A.»."

Version française:

«**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SES Astra Real Estate (Betzdorf) S.A. (ci-après "la "Société").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la Société afin de permettre à la Société d'exercer comme activité principale l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et généralement de toute autre manière.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans ses versions anglaise et française qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 3. Object.** The purposes of the Corporation is to acquire, manage, operate, and enhance real estate assets by way of lease, sale, swap and generally all other possible alternatives.

Furthermore, the Corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of financial instruments, bonds, notes and other financial instruments or debt securities, convertible or not, use derivative financial instruments or others."

Version française:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet pour l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et généralement de toute autre manière.

En outre, la Société peut effectuer de toute transaction touchant directement ou indirectement à la prise de participation d'intérêts dans quelque entreprise que ce soit, de quelque manière que ce soit, tout comme la gestion, la gérance, le contrôle et le développement de telles participations d'intérêts.

La Société peut prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé de la Société, tel qu'il apparaît dans l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société, et d'annuler le droit de préemption sur les actions de la Société tel qu'il apparaît dans l'article 5 des statuts de la Société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5 alinéa 2 et 6 des statuts de la Société dans ses versions anglaise et française pour leur donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise: (article 5, paragraph 2)

"Shares will be in registered form. The corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders upon request. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee."

" **Art. 6. Change of capital.** Any increase or decrease of the subscribed capital shall require a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 21 thereof.

The repurchase of its own shares by the Corporation or by persons acting on its behalf shall require the prior authorization of the general meeting of shareholders."

Version française: (Article 5, 2^e alinéa)

«Les actions sont nominatives. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire des actions. Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires à leur demande. Le transfert d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectuée par la délivrance du certificat d'action(s) de la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.»

«**Art. 6. Modification du capital.** Toute augmentation ou réduction du capital souscrit nécessitera une décision des actionnaires prise aux mêmes conditions que celles requises pour la modification de ces statuts tel que prévu à l'article 21 ci-après.

Le rachat par la Société ou par une personne agissant pour son compte de ses propres actions requiert l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler l'exigence de majorité spécifique pour certaines décisions du conseil d'administration, telle qu'elle apparaît dans l'article 11 des statuts de la Société.

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier le 6^e alinéa de l'article 11 des statuts de la Société dans ses versions anglaise et française pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise: (article 11, paragraph 6)

"The Board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented (less, if appropriate, those directors who are excluded by reason of a conflict of interest). Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting."

Version française: (article 11. 6^e alinéa)

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée (à l'exception des administrateurs qui sont exclus en raison d'un conflit d'intérêts, le cas échéant). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 12, rue Jean Engling, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank Stolz-Page, Marina Muller, Kim Albert et Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. LAC / 2009 / 8053. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009036412/7241/131.

(090041126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Goldoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.740.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDONI S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036283/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03031. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Allgemeine Industrie-Finanz Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.936.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société CHESTER & JONES S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B N° 120.602, avec siège social au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange,

ici représenté par Madame Stéphanie MUNIER-ETHUIN, employée privée, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

En vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au RCS Luxembourg section B sous le numéro 61.936, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 2 décembre 1997 par acte du notaire Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 10 mars 1998;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 81.000,- (quatre-vingt-un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 81,- (quatre-vingt-un euros) chacune entièrement libérée;

- que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessée, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif a été réglé, il déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Madame Lina Menguy, domiciliée professionnellement au 1, rue Jules Verne, F-95140 Garges Les Gonesse désigné comme "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur.

Le commissaire à la liquidation, ici représenté par Madame Stéphanie Munier-Ethuin, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2009, a rédigé son rapport, lequel rapport, ensemble avec la procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat, depuis la constitution de la société jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Signé: S. MUNIER-ETHUIN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 février 2009, LAC/2009/2223. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009028962/208/60.

(090031884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Sodeprom-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.942.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de COFRACIB, ayant son siège social à F-92400 Courbevoie, ayant pour numéro unique d'identification 316 766 088 RCS Nanterre,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme SODEPROM-LUX S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 37.942, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 74 du 10 mars 1992.

2. Que le capital social de la société anonyme SODEPROM-LUX S.A. s'élève actuellement à EUR 371.840,29 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents) représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 24,79 chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme SODEPROM-LUX S.A.

4. Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme SODEPROM-LUX S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SCHMITZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008. Relation: LAC/2008/9941. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028958/211/50.

(090031907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Alma Mater S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.393.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 19 février 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs de catégorie B en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de L'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, né le 2.09.1975 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Xavier SOULARD, né le 14.08.1980 à Châteauroux (France), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Le nombre d'administrateurs de catégorie B passant de quatre à deux.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de L'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Comcolux S.à r.l. avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.545.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009036136/693/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009036457/239/12.

(090041157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

AK-2 Architektur + Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 145.169.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul FRIEDERS, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Thécla KIRSCH, Dipl. Ing. Architektin, geboren in Dudelange, am 17. Mai 1972, wohnhaft in 23, route de Noertzange, L-3530 Dudelange,

2) Herr Nick ADOMATIS, Dipl. Designer, Dipl. Ing. Architekt, geboren in Berlin, am 11. Januar 1968, wohnhaft in der Anklamer Straße 34, D-10115 Berlin.

Diese Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (S.à r.l.) wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz

Art. 1. Unter der Bezeichnung "AK-2 Architektur + Design", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die "Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dudelange, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafter können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Titel II - Gegenstand

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die gemeinschaftliche Ausübung der freien Berufe als Architekten oder Designer.

Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die dem Gegenstand der Gesellschaft dienen. Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden Architekten in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

Titel III - Beginn, Dauer, Geschäftsjahr

Art. 4. Die Gesellschaft beginnt mit dem Tag ihrer Gründung.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Titel IV - Anteile, Einlagen

Art. 5 . Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-€), eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-€).

Art. 6. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge eines Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Dieses Vorkaufsrecht ist auszuüben innerhalb von 30 Tagen nach Verweigerung der Zustimmung der anderen Gesellschafter.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre.

Im Übrigen finden die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften Anwendung.

Art. 7. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Titel V - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 9. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel VI - Gesellschafterversammlungen

Art. 10. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Gefasste Beschlüsse sind schriftlich niederzulegen und zu den Akten der Gesellschaft zu nehmen.

Titel VII - Gewinn - Reserven

Art. 11. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 12. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 13. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Titel VIII - Auflösung - Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Titel IX - Sonstige Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Stammeinlagen der Gesellschaft werden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Thécla KIRSCH, vorgeannt, fünfzig Anteile,	50
2. Herr Nick ADOMATIS, vorgeannt, fünfzig Anteile,	50
Total: hundert Anteile,	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-€) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 1.100.-€ abgeschätzt.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.
- 2) Es werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt:
 - a) Frau Thécla KIRSCH, Dipl. Ing. Architektin, geboren in Dudelange, am 17. Mai 1972, wohnhaft in 23, route de Noertzange, L-3530 Dudelange,
 - b) Herr Nick ADOMATIS, Dipl. Designer, Dipl. Ing. Architekt, geboren in Berlin, am 11. Januar 1968, wohnhaft in der Anklamer Straße 34, D-10115 Berlin,
 jeder von beiden mit den weitestgehenden Befugnissen, um die Gesellschaft bei allen Geschäften durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Kirsch, N. Adomatis, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. März 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009036406/212/119.

(090040898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Woiwer R6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.199.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le six mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme JULA S.A., ayant son siège à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, R.C.S. Luxembourg numéro B115187, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude MULLER, fonctionnaire communal, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;

2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, R.C.S. Luxembourg numéro B116429, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de WOIWER R6 S.A.

Le siège social est établi à Soleuvre.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) divisé en trente (30) actions de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment et devra pour au plus tard le 31 décembre 2009, être augmenté de deux millions huit cent mille euros (2.800.000,- EUR) à travers des émissions de cinquante six (56) nouvelles actions de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune et cela dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Sauf si et dans la mesure où il en aurait été convenu autrement de l'accord de tous les actionnaires en cas de cession à un non-actionnaire, il existera un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projetés doivent être notifiés à la société par lettre recommandée, indiquant les numéros des actions, les nom, prénoms, profession, lieu et date de naissance, domicile et nationalité du ou des actionnaires proposés; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert projetés.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont déjà titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leurs droits par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration pourra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question. Si le conseil d'administration n'a pas désigné de tiers acquéreur dans le délai imparti, et à dater de l'expiration de ce délai, l'actionnaire cédant sera libre, pendant un délai de cent quatre-vingt jours, de céder les actions dans les conditions qu'il avait notifiées au conseil d'administration. Après écoulement de ce délai, ou en cas de modification des conditions des conditions de cession ou du cessionnaire proposé, le cédant devra recommencer la procédure du présent article.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, good-will compris. En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre, qui devra être pris parmi les experts assermentés, ou par un réviseur d'entreprises agréée à Luxembourg, sur le nom duquel toutes parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de ce arbitre sera définitive et sans recours.

Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conformes aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui les autorise à acquérir les actions concernées.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme JULA S.A., prédésignée, dix actions	10
2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, vingt actions	<u>20</u>
Total: trente actions	30

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Claude MULLER, fonctionnaire communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, président du conseil d'administration;
 - Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, directeur de sociétés, né à Mata Mourisca Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;
 - Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B131410.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est établi à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Claude MULLER, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIPPIG; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/970. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036850/231/169.

(090041636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Efin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.168.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

EFDO LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 49654,

represented by Catherine BEERENS, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

Title I.- Name - Registered Office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10,1915 referring to commercial companies as amended from time to time, of September 18, 1933 on limited liability companies as amended and of December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "EFIN S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II.- Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV.- General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII.- Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2009.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

EFDO LIMITED, prenamed, five hundred parts, 500

TOTAL: five hundred parts, 500

The parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- €) is as of now at the entire disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,900.- €.

Resolutions of the sole shareholder

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant, representing the entire share capital, has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:
 - a) Robert de Heus, born on 12 July 1971 in Ede (the Netherlands), with professional address at Schiphol Boulevard 353, NL-1118 BJ Schiphol (the Netherlands);
 - b) Michael Newton, born on January 4, 1976 in Guernsey (Channel Islands), with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, GY1 3RA, Guernsey (Channel Islands);
 - c) Karl Heinz Horrer, born on August 19, 1966 in Munich (Germany), with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - d) Andreas Demmel, born on April 11, 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

EFDO LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey, sous le numéro 49654,

représentée par Catherine BEERENS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et en arrêter les statuts comme suit:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "EFIN S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu à Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel provient initialement de Luxembourg.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts sociales de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII.- Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

EFDO LIMITED, prénommée, cinq cents parts sociales,	500
TOTAL: cinq cents parts sociales,	500

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) est à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

Résolutions de l'associé unique

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Robert de Heus, né le 12 juillet 1971 à Ede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à Schiphol Boulevard 353, NL-1118 BJ Schiphol (Pays-Bas);
 - b) Michael Newton, né le 4 janvier 1976 à Guernesey (Iles Anglo-Normandes), avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, GY1 3RA, Guernesey (Iles Anglo-Normandes);
 - c) Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et
 - d) Andréas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009036405/212/297.

(090040877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Woiwer R5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.198.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le six mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme JULA S.A., ayant son siège à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, R.C.S. Luxembourg numéro B15187, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude MULLER, fonctionnaire communal, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem;

2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes, R.C.S. Luxembourg numéro B116429, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de WOIWER R5 S.A..

Le siège social est établi à Soleuvre.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) divisé en trente (30) actions de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment et devra pour au plus tard le 31 décembre 2009, être augmenté de deux millions huit cent mille euros (2.800.000,- EUR) à travers des émissions de cinquante six (56) nouvelles actions de cinquante mille euros (50.000,- EUR) chacune et cela dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Sauf si et dans la mesure où il en aurait été convenu autrement de l'accord de tous les actionnaires en cas de cession à un non-actionnaire, il existera un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projetés doivent être notifiés à la société par lettre recommandée, indiquant les numéros des actions, les nom, prénoms, profession, lieu et date de naissance, domicile et nationalité du ou des actionnaires proposés; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert projetés.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont déjà titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leurs droits par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration pourra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question. Si le conseil d'administration n'a pas désigné de tiers acquéreur dans le délai imparti, et à dater de l'expiration de ce délai, l'actionnaire cédant sera libre, pendant un délai de cent quatre-vingt jours, de céder les actions dans les conditions qu'il avait notifiées au conseil d'administration. Après écoulement de ce délai, ou en cas de modification des conditions de cession ou du cessionnaire proposé, le cédant devra recommencer la procédure du présent article.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, good-will compris. En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre, qui devra être pris parmi les experts assermentés, ou par un réviseur d'entreprises agréée à Luxembourg, sur le nom duquel toutes parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelés. La sentence de ce arbitre sera définitive et sans recours.

Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conformes aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui les autorise à acquérir les actions concernées.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme JULA S.A., prédésignée, dix actions	10
2.- La société anonyme MALTA PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, vingt actions	<u>20</u>
Total: trente actions	30

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Claude MULLER, fonctionnaire communal, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967, demeurant à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem, président du conseil d'administration;
 - Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, directeur de sociétés, né à Mata Mourisca Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-8022 Strassen, 17, rue des Lavandes;
 - Monsieur Marc PELLER, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 31 août 1954, demeurant à L-8356 Garnich, 4, am Brill.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B131410.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est établi à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Claude MULLER, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIPPIG; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/969. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036852/231/169.

(090041632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**Cidron Healthcare C S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Healthcare Two S.à r.l.).**

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.872.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron Healthcare B S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.075,

here represented by David Burgstahler, banker, residing in New-York, USA, an Ingrid Moinet, cartered accountant, residing professionally in Luxembourg, managers of the company.

Such appearing party represents all of the share capital of Cidron Healthcare C S.à r.l., formerly "Cidron Healthcare Two S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.872, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 21 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1507, dated 18 June 2008. The articles of association of the Company were last amended on 24 June 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial C, number 1764, dated 17 July 2008.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the par value of all of the shares of the Company from an amount of fifty euros (EUR 50) each down to an amount of one euro (EUR 1) each;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500) by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) in order to bring it up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company;

4. Acknowledgement of the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company;

5. Appointment of Noëlla Antoine and Pascale Nutz as managers of the Company; and

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having considered the abovementioned agenda, hereby validly takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of all of the shares of the Company, represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares, one hundred (100) Class A Preferred Shares, one hundred (100) Class B Preferred Shares, one hundred (100) Class C Preferred Shares and one hundred (100) Class D Preferred Shares, from an amount of fifty euros (EUR 50) each down to an amount of one euro (EUR 1) each such that there are now twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five thousand (5,000) Class A Preferred Shares, five thousand (5,000) Class B Preferred Shares, five thousand (5,000) Class C Preferred Shares and five thousand (5,000) Class D Preferred Shares for a total of thirty-two thousand five hundred (32,500) shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) in order to bring it from its present amount of thirty-two thousand five hundred euros (EUR 32,500) up to an amount of one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883) by the issuance of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) new Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three (112,145,383) newly issued Ordinary Shares of the Company shall be subscribed for by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, for a total subscription price of one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-five euros and eighty-four cents (EUR 112,145,385.84) which shall be (i) paid through the transfer to the Company of a one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of one hundred nine million nine hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-one euros and eighteen cents (EUR 109,978,391.18) and a two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) commitment under an interest-free loan, and of an aggregate nominal value of two million one hundred sixty-six thousand nine hundred ninety-four euros and sixty-six cents (EUR 2,166,994.66) and (ii) allocated as follows: (a) one hundred twelve million one hundred forty-five thousand three hundred eighty-three euros (EUR 112,145,383) shall be allocated to the Company's share capital and (b) two euros and eighty-four cents (EUR 2.84) shall be allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 8 of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred twelve million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-three euros (EUR 112,177,883), represented by one hundred twelve million one hundred fifty-seven thousand eight hundred eighty-three (112,157,883) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares"), five thousand (5,000) class A preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Preferred Shares"), five thousand (5,000) class B preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Preferred Shares"), five thousand (5,000) class C preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Preferred Shares") and five thousand (5,000) class D preferred shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Preferred Shares", together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares and the Class C Preferred Shares, the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of Shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder and Toni Weitzberg from their duties as managers of the Company pursuant to resignation letters sent by these persons to the Company, which will remain attached hereto as Schedule 1.

Fifth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint the following individuals as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on 7 July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Accordingly, the board of managers of the Company shall hereinafter be composed of the following individuals:

- Noëlla Antoine;
- Ingrid Moinet; and
- Pascale Nutz.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 7,500.-

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cidron Healthcare B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.075,

ici représentée par David Burgstahler, banker, demeurant à New-York, USA, et Ingrid Moinet, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérants de la société

La comparante est l'associé unique de Cidron Healthcare C S.à r.l. (anciennement Cidron Healthcare Two S.à r.l.) (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.872, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 1507, le 18 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juin 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié au Mémorial C, numéro 1764, le 17 juillet 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social (l'«Associé Unique»), peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de cinquante euros (EUR 50) à un euro (EUR 1) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) afin de la porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Confirmation de la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société;

5. Nomination de Noëlla Antoine et Pascale Nutz comme gérants de la Société; et

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société qui sont divisées en deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cent (100) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour chacune des parts sociales à un euro (EUR 1) de sorte que le capital sera désormais composé de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C et cinq mille (5.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D et donc d'un total de trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à un montant de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883) par l'émission de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1) chacune.

Les cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois (112.145.383) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, pour un prix de souscription total de cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-quatre

cents (EUR 112.145.385,84) qui sera (i) payé par le transfert à la Société d'un engagement de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt, d'une valeur nominale totale de cent neuf millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-onze euros et dix-huit cents (EUR 109.978.391,18) et d'un engagement de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) dans le cadre d'un contrat de prêt sans intérêt d'une valeur nominale totale de deux millions cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six cents (EUR 2.166.994,66) et (2) affecté comme suit: (a) cent douze millions cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.145.383) seront affectés au capital social de la Société et (b) deux euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2,84) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«Art. Huit. Le capital social de la Société est de cent douze millions cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 112.177.883), représenté par douze millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois (112.157.883) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C») et cinq mille (5.000) parts sociales préférentielles de classe D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, «les Parts Sociales Préférentielles» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»). Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme la démission de David Burgstahler, Thompson Dean, David I. Johnson, Kristoffer Melinder et Toni Weitzberg de leurs mandats de gérants de la Société conformément à des lettres de démission signées par ces personnes, qui resteront annexées au présent acte comme Annexe 1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Pascale Nutz, expert comptable, née à Douarnenez le 7 juillet 1969, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société sera donc composé comme suit:

- Noëlla Antoine;
- Ingrid Moinet; et
- Pascale Nutz.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 7.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BURGSTRAHLER, I. MOINET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7179. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036207/242/214.

(090040911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Fair Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.181.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009036445/5770/12.

(090041141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

S.P.F. Wahrheit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.196.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the sixth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KATMAI REAL ESTATE S.A., a public limited company, registered under the laws of Panama, having its registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama,

duly represented by Maître Céline KOHLER, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party (hereinafter the "Sole Shareholder") requested to the notary to state the following articles of incorporation of a Family Wealth Management Company ("Société de Gestion de Patrimoine Familial"), in the form of a "société anonyme", a public limited company, governed by the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended, the law of 11th May 2007 on Family Wealth Management Company, and the present articles of incorporation:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended, the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company, and by the present articles of incorporation, under the name of S.P.F. WAHRHEIT S.A. (hereinafter called "the Company").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the sole director or by the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the Public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose. It will carry out these transactions within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 40,000 (forty thousand Euro) represented by 400 (four hundred) shares without nominal value and which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at EUR 10,000,000 (ten million Euro).

Furthermore, the sole director or the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company in the Official Gazette, Memorial C, to increase in one or several time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or by contribution in kind by observing the applicable legal requirements or by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the sole director or the board of directors may from time to time determine. The sole director or the board of directors is specifically authorized to proceed with such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the sole director or the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorized within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purposes of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and the authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholder.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The same applies in case of a conflict between the usufructuary (l'usufruitier) and the bare owner (nu-propritaire) or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Title III. Administration

Art. 7. The Company shall be managed by one director or by a board of director composed of not less than 3 (three) members who do not need to be shareholders of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office, which may not exceed 6 (six) years, as well as their remuneration. The directors shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. The board of directors will choose from among its members a Chairman and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The minutes of the meetings of the board of directors are signed by the Chairman of the meeting and, if there is any, by the secretary.

Copies or extracts of the minutes are signed by the Chairman or by any two directors.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or by any two other directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. Any director may represent one or more other director(s).

Decisions shall be taken by a majority of votes given. In case of equality of votes the vote of the Chairman is decisive.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Art. 9. The sole director or the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of the shareholders, to any member of the board or to any person or committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine.

It may also entrust any person all powers and special mandates to any person, who does not need to be director(s), appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 10. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole or the joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors if any.

In the execution of their mandate, the directors are not held personally liable for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performing of their duties.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditor(s). The general meeting of the shareholders shall appoint the auditors for a period which may not exceed 6 (six) years, and shall determine their number and remuneration. The auditors may be appointed for a new term of same duration.

The auditors may be removed at any time.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly convened meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the convening notice on the first Monday of month of June at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. Each share gives right to one vote.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as resolutions voted at the shareholders' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Title V. Accounting year - Charges - Distribution of benefice

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 15. The annual accounts are drawn up or delegated to be drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year according to the provisions of law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholders, the board of directors shall deliver a report on the business of the Company together with any legally required documentary evidence to the statutory auditors who will subsequently draft their report.

The year-end report, the reports of the board of directors and of the auditors and any documents legally required, are filed in with the registered office of the Company 15 (fifteen) days before the date on which the general meeting has to take place, where the shareholders can take insight during the normal office hours.

The surplus of profit and loss account, after removal of all general costs, social security contributions, writings-off and commissions for past and future obligations, which are determined by the board of directors, forms the net profit.

Each year, 5% (five per cent) of the annual net profits of the Company, shall be placed into the legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to 10% (ten percent) of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In the case of partly paid-in shares the dividends are paid proportionately to the amount paid-in.

Interim dividends may be distributed only by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VI. Winding up - Liquidation

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, such as amended, and the law of 11th May, 2007 on Private Wealth Management Company.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) shares of the Company have been fully paid-up by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 40,000 (forty thousand Euro) is as of now available to the Company.

Accounting year

As an exception, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2009.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one). Their mandate will end at the end of the next annual general meeting of the shareholders.

2. The following persons are appointed directors:

- Nadi NAJJAR, born in Beirut (Lebanon), on 11 March 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- François BROUXEL, born in Metz (France), on 16 September 1966, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Samia RABIA, born in Longwy (France), on 10 February 1974, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. The limited liability company Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.L, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B97326, has been appointed statutory auditor.

4. The registered office of the Company is at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English and French hereby states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

KATMAI REAL ESTATE S.A., une société anonyme, dont le siège social est à Mossfon Building, 2nd floor, East East 54th Street, Panama City, République du Panama,

représentée par Maître Céline KOHLER, avocat, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante (ci-après l'"Actionnaire unique"), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial, sous la forme d'une société anonyme, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007, sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts, sous le nom de S.P.F. WAHRHEIT S.A., (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la Ville de Luxembourg par simple résolution de l'administrateur unique ou du Conseil d'administration. Il pourra être transféré ailleurs au Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce.

Titres conférant le droit d'acquies des actions, des obligations ou autre titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc).

Instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire.

Tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières.

Tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

Les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers sont matérialisés ou dématérialisés, transmissible par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossable ou non-endossable quelque soit le droit qui leur est applicable.

(ii) Les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société.

La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social. Elle réalisera ces transactions dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 40.000 (quarante mille Euros) représenté par 400 (quatre cents) actions sans valeur nominale et qui ont été entièrement libérées.

Le capital autorisé est de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros).

En outre, l'administrateur unique ou le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts à la Gazette Officielle, Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. L'administrateur unique ou le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires présents un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, afin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. L'administrateur unique ou le conseil d'administration pourra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure du possible et selon ce qui est autorisé par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions seront, au choix de l'actionnaire, soit nominatives soit au porteur. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un administrateur ou un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle (ci-après le "Conseil d'administration").

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une ou de plusieurs vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, pour des raisons de mort, départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant en fonction ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'administration élira parmi ses membres un Président et peut élire un vice-président. Il peut également choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux

des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par le Président, et le cas échéant par le secrétaire.

Les copies ou extraits sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d'administration peut se réunir sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Un administrateur peut voter à la réunion du Conseil d'administration en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou téléfax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs directeurs.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre qu'une décision prise en réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 9. L'administrateur unique ou le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée des actionnaires par la loi du 10 août 1915, ou par les présents statuts, seront de la compétence du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ou de représentation de la société, avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, à des administrateurs ou à de tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, selon les conditions déterminées par le Conseil d'administration.

Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, désigner ou licencier tout employé et fixer leur indemnité.

Art. 10. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule ou par la signature conjointe d'un ou de plusieurs administrateurs délégués, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder 6 (six) ans.

Tout commissaire sortant est rééligible. Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir, ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à un autre endroit à Luxembourg-Ville tel que indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

A moins que cela ne soit exigé autrement par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants. Chaque action donne droit à un vote.

Si tous les actionnaires sont présents et représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans notification préalable ou publication.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les actionnaires produiront effet au même titre qu'une décision prise en assemblée générale.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Le Conseil d'administration établit les comptes annuels à la fin de chaque année fiscale, dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au(x) commissaire(s) qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, ou les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

L'excédent créditeur du compte de pertes et de profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

En cas de libération partielle des actions, le dividende sera payé proportionnellement au montant déjà payé.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévues par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et à la loi du 11 mai 2007 sur les Société de Gestion de Patrimoine Familiale.

Souscription et Libération

Les 400 (quatre cents) actions de la Société ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de EUR 40.000 (quarante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Année sociale

A titre exceptionnel, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre de cette même année.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui de commissaires aux comptes à 1 (un). Leur mandat se terminera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.- Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Nadi NAJJAR, né à Beyrouth (Liban), le 11 mars 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- François BROUXEL, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Samia RABIA, née à Longwy (France), le 10 février 1974, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3.- La société à responsabilité limitée Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B97326, R.C.S. Luxembourg numéro B97326, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social de la société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivit d'une version française. Sur demande de la même comparante, et en cas divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KOHLER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2009. Relation GRE/2009/964. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036843/231/414.

(090041608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

Je, soussignée,

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

- ABSOLUTE VENTURES S.C.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 87.345

Date effective: le 27 février 2009.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2009.

TRUSTAUDIT S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009036336/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

CEMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.464.

- Géraldine Schmit et Eddy Dôme, gérants de la Société, informent que la dénomination sociale de l'Associé Unique de la Société, à savoir GG Investments International LTD a changé et se nomme désormais CEMF International Ltd suivant certificat émis en date du 28 décembre 2005.

Eddy Dôme / Géraldine Schmit

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009036275/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.937.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.

C. BLONDEAU / N-E. NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036287/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03034. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.